



du 21 mars 2026

Sous la présidence de Madame Elisabeth DODINET

Étaient présents : DODINET Elisabeth – LAURIOL Nathalie – LOMBARD Vincent – VAYSSADE Christine – VALENTIN Jean Claude – VAYSSIE Lucien – GABELOUX Dominique – SALGUES Françoise – GROUSSET Philippe – VILA Carine – AUGIER Anne – MATHIEU Christophe – LEMONTZIS Andréas – CHABBERT Amélie – NAKICH Anthony

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC, Maire sortant qui a déclaré installer :

- | | |
|----------------------|---|
| - DODINET Elisabeth | - LAURIOL Nathalie |
| - GROUSSET Philippe | - NAKICH Anthony |
| - AUGIER Anne | - SALGUES Françoise |
| - LEMONTZIS Andréas | - VALENTIN Jean-Claude |
| - CHABBERT Amélie | - VAYSSADE Christine |
| - LOMBARD Vincent | - VAYSSIE Lucien |
| - GABELOUX Dominique | - VILA Carine |
| - MATHIEU Christophe | dans leurs fonctions de conseillers municipaux. |

Madame GABELOUX Dominique a été élue secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Elle a constaté que la condition de quorum était remplie après avoir dénombré 15 conseillers présents.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu : Madame Elisabeth DODINET : 15 voix

Madame Elisabeth DODINET a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Elisabeth DODINET, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire.

Élection du 1^{er} adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu : Madame Nathalie LAURIOL : 15 voix

Madame Nathalie LAURIOL a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du 2^{ème} adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu : Monsieur Vincent LOMBARD : 15 voix

Monsieur Vincent LOMBARD a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu : Madame Christine VAYSSADE : 15 voix

Madame Christine VAYSSADE a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du 4^{ème} adjoint :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu : Monsieur Jean-Claude VALENTIN : 15 voix

Monsieur Jean-Claude VALENTIN a été proclamé 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la « charte de l'élu », dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

DELIBERATIONS

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Il est exposé aux membres du Conseil l'indemnité mensuelle à laquelle peuvent prétendre les élus pour une commune dont la population se situe entre 500 et 1000 habitants (pour le Maire : 1 820.96 euros net et pour les adjoints 483.81 euros net).

Il est proposé d'allouer au Maire et aux adjoints la somme de 300 euros / mois.

Adoptée à l'unanimité

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22, le Conseil Municipal peut déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, permettant la prise de décisions rapides sans avoir à réunir le conseil.

Madame le Maire donne lecture au Conseil des différentes compétences.

Adoptée à l'unanimité

AUTORISATIONS DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT :

Afin de pallier à l'absence d'un agent indisponible, Madame le Maire doit pouvoir recruter un agent de remplacement, uniquement dans la catégorie C.

Adoptée à l'unanimité

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La CAO sera ainsi composée :

DODINET Elisabeth

LAURIOL Nathalie

LOMBARD Vincent

VAYSSADE Christine

VAYSSIE Lucien

GROUSSET Philippe

VALENTIN Jean-Claude

MATHIEU Christophe

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIAEP VASO (Syndicat de l'eau) :

Après délibération, sont désignés :

Délégués titulaires : Monsieur Vincent LOMBARD et Monsieur Philippe GROUSSET

Délégué suppléant : Monsieur Christophe MATHIEU

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DU SIEDA :

Sont désignés :

Délégué titulaire : Christophe MATHIEU

Délégué suppléant : Jean-Claude VALENTIN

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE AVEYRON INGENIERIE :

Sont désignés :

Représentant titulaire : Andréas LEMONTZIS

Représentant suppléant : Anthony NAKICH

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC GRANDS CAUSSES :

Sont désignés :

Représentante titulaire : Carine VILA

Représentant suppléant : Vincent LOMBARD

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DU DELEGUE AU SMICA :

Est désigné : Anthony NAKICH

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES D'INITIATIVE AVEYRON :

Sont désignés :

Andréas LEMONTZIS

Amélie CHABBERT

Alain VIOULAC

Adoptée à l'unanimité

DISSIMULATION DES RESEAUX SECS CHEMIN DU MOULINET :

Concernant la mise en souterrain du réseau électrique et Télécom dans le chemin du Moulinet à Canet d'Olt, la participation de la collectivité est nécessaire.

Pour le réseau électrique, le coût est estimé à 45 196.01 euros HT et la participation de la commune est de 30 %.

Pour les réseaux Télécom le projet est estimé à 6 438.67 euros HT, la participation de la commune sera de 50 % de ce montant.

Pour la partie éclairage public, le projet est estimé à 6 077.35 euros HT, la participation de la commune sera de 6 077.35 euros.

Adoptée à l'unanimité

CHAMBRES D'HOTES AU TIERS-LIEU :

La rénovation des chambres d'hôtes situées au 3^{ème} étage du tiers-lieu s'inscrivent dans la continuité des travaux.

Le montant de cette rénovation est de 81 632.02 euros HT pour lequel la commune sollicite une aide financière au Conseil Départemental à hauteur de 25 %.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement et autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Centre de secours : suite au recrutement de plusieurs nouveaux sapeurs-pompiers au centre de Saint-Laurent, il s'avère que celui-ci est devenu trop exigü et mal adapté au fonctionnement de la nouvelle équipe. Le Conseil est conscient de la nécessité de travailler sur ce projet en collaboration avec le SDIS et la communauté de communes.

Eductour : l'Office de tourisme des Causses à l'Abrac souhaite inviter tous ses partenaires à son éductour de printemps à Saint-Laurent d'Olt, en commençant la visite par le camping de Saint-Laurent. Madame Vayssade et Monsieur Lemontzis sont en charge de l'accueil des participants.

Cantine scolaire : la maison de retraite a informé la mairie qu'elle ne gèrerait plus les repas pour les élèves de l'école, la Municipalité doit réfléchir à une solution de substitution.

Ecole : la mairie a été informée de la suppression d'une classe à l'école de Saint-Laurent d'Olt. Les parents d'élèves se sont d'ores et déjà mobilisés et la Municipalité s'engagera à leurs côtés pour diverses actions.

Aveyron Habitat : les travaux de construction de 3 pavillons HLM a commencé. La commune compte sur ces nouveaux logements pour accueillir de nouvelles familles et ainsi renforcer l'effectif de l'école. Monsieur Grousset est en charge du suivi de ce chantier.

Commission Signalisation : les 5 élus en charge de ce dossier se sont mis au travail avec pour support, la proposition du Parc des Grands Causses, à affiner.

La séance est levée à 22 heures 40.

Prochain conseil, le 22 avril 2026 à 20 heures 30



Le Maire,

La Secrétaire,

